



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Journée régionale de l'aménagement durable
en Normandie, du 19 mai 2026, à Rouen**

Rouen, le 22 juin 2026

Synthèse des interventions

Le préfet de la région Normandie et le président de la région Normandie ont organisé la journée régionale de l'aménagement durable en Normandie, le mardi 19 mai 2026, à la Cité administrative de Rouen. Cette journée était organisée en deux temps, des tables rondes le matin et des conférences et des ateliers l'après-midi.

Y ont participé une centaine de personnes aux profils variés (des élus et des techniciens de collectivités territoriales ; des agents de l'État, des représentants de l'ANBDD, de l'EPFN, des CAUE, des PNR, de l'ARS, de l'UDAP76, de la maison de l'architecture de Normandie et de Haropa Port). A leur arrivée, les participants se sont vu remettre un document sur « Les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en Normandie ».

Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie et Guy LEFRAND, vice-président de la région Normandie ont introduit cette journée en réaffirmant l'importance de l'appui de l'État auprès des collectivités, notamment à travers les messages suivants :

- l'aménagement durable, c'est la volonté de concilier la ressource, le capital dans une logique d'attractivité. C'est anticiper les transitions (climatique, démographique, économique, législative...) pour éviter l'instabilité ;
- l'aménagement durable constitue un levier essentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au service de l'attractivité de nos territoires ;
- les principaux enjeux de l'aménagement durable, en Normandie, sont la décarbonation, la rénovation énergétique des logements et la santé environnementale.

Les attentes de la journée étaient, notamment, de montrer l'importance de la dynamique de la communauté de travail. Cette dernière doit poursuivre sa mobilisation, innover, travailler dans le sens de la COP régionale pour poursuivre les efforts engagés.

Il s'agit de **construire ensemble un récit sur l'aménagement durable** en mettant en avant les solutions, les projets vertueux, les acteurs qui s'engagent sur le territoire normand.

L'objectif est ainsi de répondre aux besoins, en privilégiant le recyclage des espaces déjà urbanisés, l'optimisation de la densité, la préservation et le développement de la nature en ville. Les collectivités, dont la Région, sont en première ligne pour la mise en œuvre de l'aménagement durable avec l'accompagnement de l'État et de ses opérateurs, de l'ANBDD, des acteurs privés, des associations, afin de concilier l'aménagement durable et de soutenir la construction durable.

Il nous faut revoir nos habitudes de développement, occuper l'espace autrement et repenser l'aménagement, l'urbanisme, l'architecture et le paysage qui nous entourent.

À la fin de cette introduction, l'animateur, Johann KOULLEPIS, a présenté le grand témoin de la matinée, Sabine GUITEL, directrice du CAUE de l'Eure et représentante des CAUE normands. Cette dernière a rappelé le rôle et la structure des CAUE, associations ; sous la double tutelle de l'État et des conseils départementaux, qui ont pour mission de travailler sur la qualité du cadre de vie.

Les tables rondes de la matinée :

<p>Table ronde 1 : L'aménagement durable comme levier d'atténuation et d'adaptation</p> <p>2 intervenantes : - Florence RICHARD Préfecture de Région - Nadine TOURNAILLE ANBDD</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le GIEC Normand est un groupe d'experts universitaires, mobilisé par la Région depuis 2018, qui produit des notes d'expertise sur les enjeux liés au changement climatique en Normandie. Ces notes dressent un état des lieux et donnent des projections à 2050 et 2100. Des ultra-synthèses ont été produites par l'ANBDD ;• Certitudes aujourd'hui : les conséquences du changement climatique sont multiples et vont affecter les humains, les activités, augmenter l'occurrence des aléas divers et donc les risques. L'objectif est de maximiser les co-bénéfices santé, nature, climat ;• La COP régionale agit sur 2 volets : l'adaptation à + 4° et l'atténuation, comment limiter le réchauffement à + 4° ? La COP régionale permet de territorialiser les ambitions nationales (Stratégie française pour l'énergie et le climat) au niveau régional. La Normandie doit contribuer à hauteur de 6 % à l'effort national. Les partenaires et les territoires se
---	---

	<p>sont mobilisés depuis deux ans pour élaborer et mettre en œuvre une feuille de route régionale de la COP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux sont différents selon les départements, d'où l'importance de travailler en étroite collaboration avec les élus ; • Pour aller plus loin, il faudra faire collectif, monter en compétences sur tous ces sujets et poursuivre la dynamique COP.
<p>Table ronde 2 : Pour un urbanisme favorable à la santé</p> <p>2 intervenantes : - Anne-Sophie de BESSES ANBDD - Nathalie LUCAS ARS</p> <p>(1 diaporama)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La notion de santé, renvoie à une vision très globale qui comprend la santé physique, mentale et sociale ; • Les facteurs environnementaux pèsent pour 25 % dans la détermination de notre santé. La santé environnementale traite des liens entre cadre de vie et facteurs influant la santé physique et mentale (One Health) ; • Les territoires sont à la croisée des enjeux environnementaux et de santé publique. L'urbanisme favorable à la santé étudié et prend en compte les co-bénéfices pour la santé humaine, animale et végétale. Il existe des guides sur l'aménagement opérationnel. Il est essentiel de se poser les bonnes questions avant tout type d'aménagement et de mettre les déterminants de la santé au cœur de chaque projet d'aménagement ; • Le PRSE4 facilite l'approche santé environnement des collectivités via un appui de partenaires pour l'ingénierie (ARS, ANBDD, CEREMA ...) de même, les contrats locaux de santé sont des outils qui permettent d'aborder l'urbanisme favorable à la santé avec les collectivités territoriales ; • A venir : la journée régionale de l'urbanisme favorable à la santé le 29 septembre 2026 et la 2ème mouture du plaidoyer sur la question de l'aménagement comme levier pour la santé publique qui sera disponible à compter du 2ème semestre 2026.
<p>Table ronde 3 : Aménagement durable et remobilisation du foncier</p> <p>5 intervenants :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 2021, il n'existait pas de définition normative d'une friche. Il a donc fallu établir une définition partagée au niveau régional. Il s'agit d'un espace ayant accueilli une activité et n'étant plus utilisé lors du recensement des friches (quelle que soit sa superficie, sa vacance et la nature de son bâti) ;

<p>- Amélie LACOGNE DREAL Normandie - Laurence LARMARAUD Région Normandie - Fabien MANCEL EPFN</p> <p>Le recyclage des friches (2 diaporamas)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Observatoire des friches est né d'un travail conjoint État, EPFN et Région. L'objectif était de disposer d'un socle de connaissances partagé sur les friches normandes pour mise à disposition des territoires. 2 ans de construction (70 EPCI et + 300 communes), les friches recensées ont vocation à entrer et à sortir de l'Observatoire ; • Le SRADDET, avec son objectif de sobriété foncière a renforcé le besoin de connaissance des friches ; • En Normandie, il y a plus de 5 000 friches avérées pour une surface totale de 3 300 ha. Les friches deviennent des objets de convoitise. Elles se situent souvent sur des sols pollués, notamment des installations classées au titre de l'environnement (ICPE) pour lesquelles il est indispensables de s'assurer de la libération du site et du respect du principe pollueur-payeur pour gagner en efficacité. Dans ce cas, les services de la DREAL travaillent en lien avec les parties prenantes pour anticiper et faciliter la reconversion de ces sites (mise à disposition de données, mémoire des sites etc.) ; • Comment les collectivités territoriales peuvent-elles faire émerger un projet sur une friche ? <ul style="list-style-type: none"> - l'Observatoire des friches permet d'identifier et de caractériser les friches d'un territoire ; - la friche est notée selon différents usages (résidentiel, réindustrialisation...) permettant d'analyser le potentiel de transformation le plus pertinent. Cette première approche ne remplace pas l'étude de faisabilité ; - l'EPFN propose un panel d'études déployables pour accompagner les collectivités territoriales, comme des études flash pour aider les élus sur la pré-faisabilité du projet ; • Les différents financements possibles : Partenariat Région-EPFN, avec 200 M€ depuis 10 ans / Le Fonds vert (mesure Recyclage foncier), avec 60 M€ investis au profit de 150 projets / le FEDER, depuis 2021 avec 17 M€ fléchés sur la reconversion des friches. Le cumul de plusieurs financements est parfois possible pour les projets stratégiques à fort enjeu.
--	---

<p>- Pascale GONDEAUX DREAL Normandie</p> <p>Anticiper l'aménagement de nos territoires au regard des évolutions démographiques</p> <p>(1 diaporama)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'une étude sur la projection des ménages et le renouvellement du parc de logements en Normandie, en collaboration avec l'INSEE ; • Projections à horizon 2035 de la demande potentielle en logements. Un logement est soit une résidence principale, soit une résidence secondaire ou occasionnelle, soit un logement vacant. La vacance de longue durée (+ 2 ans) a un effet négatif, les logements non occupés se dégradent et privent des ménages d'un potentiel de logements ; • Demande potentielle en logements = demande en résidences principales + demande liée à l'évolution du parc de logements ; • Démographie : L'étude raisonne en ménages, un ménage = un logement ; • En Normandie, la population diminue mais le nombre de ménages augmente (décohabitation) : → d'ici 2035 : + 86 000 ménages en Normandie, malgré une démographie en légère baisse → à partir de 2035 : diminution du nombre de ménages également (- 39 000 ménages) → 3 effets démographiques différents : 1) l'évolution de la population générale ; 2) la transformation de sa répartition par âge ; 3) la variation des comportements de cohabitation ; • Besoin d'adaptation des logements : → selon l'âge du ménage – explosion attendue du nombre de ménages de + 65 ans (et en particulier de + 80 ans : doublement d'ici 2050 par rapport à 2018) → mode de cohabitation : explosion attendue du nombre de ménages composés de personnes seules (42 % à horizon 2035) → il faudra disposer de logements adaptés aux caractéristiques de ces populations ; • Les résultats de l'étude sont disponibles à la maille départementale et infra-départementale https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/estimation-de-la-demande-potentielle-en-logements-a-a6505.html ; • 2035-2050 : tous les départements normands perdront des ménages (à intensité variable).
--	--

- Laure GRINDEL
Région Normandie

- La lutte contre la vacance constitue un levier concret pour réduire l'artificialisation, revitaliser les communes et répondre aux besoins des habitants (150 000 logements vacants en Normandie en 2020). La mobilisation des logements vacants est une volonté forte de la Région Normandie et de l'État, car c'est un outil de mise en œuvre des objectifs de réduction de la consommation foncière ;
- Définition de la vacance d'un logement :
 - plusieurs définitions co-existent (INSEE ; services fiscaux)
 - logement vacant = usage d'habitation + libre de toute occupation ;
 - il existe différentes vacances : frictionnelle (utile, de rotation) ; structurelle (longue durée à cause de travaux, freins juridiques, freins psychologiques des propriétaires) ;
- La banque de données de l'État sur les logements vacants (LOVAC) considère les logements vacants depuis plus de 2 ans comme ayant une vacance « de longue durée » ;
- Quels sont les outils disponibles pour lutter contre la vacance ?
 - Depuis 2022 : dispositif d'aide à la rénovation de la Région pour les logements vacants de longue durée. Il s'agit d'une aide financière de 150 €/m² (plafonnée à 10 k€) en complément des aides ANAH, hors grandes agglos (Rouen, Caen, Le Havre) ;
 - Un dispositif d'accompagnement porté par l'État et la Région a été mis en place en Normandie. Il a été complété d'une expérimentation réalisée sur 8 territoires pour aider à la remise sur le marché de logements vacants et massifier la lutte contre la vacance. (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/irecontenu/telechargement/125059/925340/file/2025%2002%2013%20-%20CP%20Lancement%20expe%20zero%20logement%20vacant.pdf>)
- Il y a une philosophie incitative des dispositifs d'accompagnement mais aussi un travail sur les leviers mobilisables quand l'incitatif ne suffit pas ! (taxes ; acteurs de l'immobilier ; etc...)
- Il s'agit souvent d'un travail de dentelle (sur-mesure), qui nécessite d'accepter le temps long !

<p>Synthèse de la matinée : L'aménagement durable source d'optimisme</p> <p>1 intervenante : - Sabine GUITEL CAUE 27</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement durable = source d'optimisme ? Oui, il y a des dynamiques territoriales, des initiatives florissantes partout (revitalisation de centres bourgs, reconversion de friches...); un changement de regard qui s'opère (aujourd'hui, s'il y a des espaces sans vocation, les élus ne les remplissent pas forcément, on peut laisser du vide pour la renaturation); • Nous sommes à un moment où il faut trouver des solutions pour adapter habitats, équipements, espaces publics tout en veillant à la biodiversité ; • Dans ce contexte, tous les acteurs sont d'accord sur le but final, mais ne sont pas tous d'accord sur les stratégies à déployer pour atteindre ce but ; • Concrètement, il faut faire du sur-mesure permanent sur le terrain : <ul style="list-style-type: none"> → prendre le temps de construire les solutions localement → changer le modèle de développement vers davantage de sobriété foncière ; Il y a de l'optimisme et beaucoup de nouveaux élus, d'initiatives, d'outils, de financements ! • C'est en ayant une stratégie transversale au démarrage qu'on pourra atteindre les résultats espérés ! Il faut construire le sur-mesure avec les habitants, les élus...
--	--

Pendant la pause déjeuner, les participants ont pu profiter de la présentation, par Jérôme BERRANGER (Architecte Conseil de l'État), de la version légère de l'exposition pédagogique illustrant les impacts positifs de la réforme en faveur de la sobriété foncière, commandée par les Ministères en charge des Territoires, de la Transition Écologique et du Logement. Cette exposition était complétée par 8 panneaux valorisant des projets normands.

Les conférences de l'après-midi :

<p>Conférence : Quel horizon pour les sols ?</p> <p>5 intervenants : - Gaëlle SAILLY LE GUEN AFES - Patrick Le GOUEE Université de Caen - Sandrine HERICHER DREAL Normandie - Anthony HUBERT Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole Léa MUNUET CEREMA</p>	<p>Voir le diaporama « Conférence sur les sols »</p>
<p>Conférence : Adaptation du bâti, densification, reconfiguration : quelles solutions ?</p> <p>3 intervenants : - Patrice DUNY AUCAME - Morgane HAUBOURDIN AURBSE - Clément LEROY DDTM27</p>	<p>Voir le diaporama « Conférence Adaptation »</p>

Liste des participants :

Noms	Prénoms	Structures
ADOHANE	Mariam	Communauté de Communes Falaises du Talou
ALBERT	Julien	CA Lisieux
ALBERTINI	Jean-Benoît	Préfet de la région Normandie
AUREY	Xavier	Pré-Bocage Intercom
AZZAZE	Nora	ddtm 27
BANVILLE	Florian	Communauté de communes Falaises du Talou
BARBIER	Pierre-Alexis	DREAL normandie
BARRIERE	Candice	DDTM27
BEHR	pauline	ddtm76
BELGHAZI	ELODIE	DDTM76
BENALI	Karina	Ville de Caen
BERCHAUD	Sophie	UDAP 76
BERRANGER	Jérôme	Architecte Conseil de l'État
BIGAULT DAM	Astrid	CC Yvetot Normandie
BLASER	Emmanuelle	PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
BLONDEL	David	DREAL normandie / Accueil
BOQUELET	Eric	Région Normandie
BOUCLIER	Edouard	Communauté urbaine Caen la mer
BROUNAIS	Mike	Intercom de la Vire au Noireau
BRUGOT	Jean-Charles	CC Terroir de Caux
BURET	Benoît	Région Normandie
CADOR	Trinidad	Ville Hérouville Saint-Clair
CADUDAL	Brigitte	DDT de l'Orne
CHABOT	Noah	Stagiaire Préfecture
CHACHUAT	Irène	Indépendant
COUFOURIER-FERROL	Anabelle	Communauté de communes Granville Terre et Mer
DE BESSES	Anne-Sophie	ANBDD
DEMAZIERES	Mario	EPCI CC YVETOT NORMANDIE
DENERY	Margot	DDT61
DESFRENNE	Laure	DDTM 76
DIEUTRE	Sabine	Communauté de communes des 4 rivières en Bray

DÔ	Jimmy	Mairie Creully sur Seulles
DORMEAU	Valentin	Caen la mer
DOUCHET	Stéphane	DREAL normandie
DRIYEJ	Yanis	DDTM de l'Eure
DUBS	Stéphanie	Intercom Bernay Terres de Normandie
DUNY	Patrice	Aucame Caen Normandie
DURAND	Mathieu	Région Normandie
ELICHIRY-ORTIZ	Peio	DREAL normandie
FERRETTI	Véronique	DREALnormandie / Organisatrice
FILLATRE	Jordan	Département du Calvados
FOGLIA	Coralie	UDAP76
FOURNIER	Gwenola	DREAL normandie
FREULON	Lucie	Bayeux Intercom
GALLIEN	Marc	Commune de Cailly
GENDRE	Patrick	DDTM27
GOBRON	david	CA EPN
GONDEAUX	Pascale	DREAL normandie
GODIN	Ludivine	Conseil départemental du Calvados
GOUEL	Guillaume	UDAP 76
GOSSE	nicolas	DDTM
GRENET	Virginie	Région Normandie
GRINDEL	Laure	Région Normandie
GRISEZ	Claire	DREAL normandie
GUITEL	Sabine	URCAUE
GUYOT	Pauline	Seine Normandie Agglomération Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)
HAEGEMAN	Marie-Brigitte	
HAUBOURDIN	Morgane	AURBSE
HAUDIQUER	Bertrand	DREAL
HENRY	Pascal	DREAL normandie
HERICHER	Sandrine	DREAL normandie
HUBERT	Anthony	Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole
HUIN	Elise	Ville de Gisors

JAMES	Eric	Ter'Bessin
JONQUAIS	Nathalie	DREAL normandie / Accueil
JOT	Stéphane	CEREMA
KOULLEPIS	Johann	Animateur
LACOGNE	Amélie	DREAL normandie
LARCHEVEQUE	Eloi	DREAL normandie / Organisateur
LARMARAUD	Laurence	REGION NORMANDIE
LASSALLE-ASTIS	Lucille	DDTM 27
LAVAL	Alicia	Ville de Fleury-sur-Orne
LE BELLEGO	Anne	Maison de l'architecture de Normandie - le Foru
LE GOFF	Elise	IRA de Lille
LE GOUEE	Patrick	Université de Caen
LE RIBOTER	Servane	CU CAEN LA MER
LEDAN	Carole	Ville de Fleury-sur-Orne
LEFEBURE	Sonia	REGION NORMANDIE
LEFEBVRE	Cindy	DDTM76
LEFRAND	Guy	Vice-Président de la région Normandie
LEGOUPIL	Théophile	SGAR Normandie
LELIEVRE	Brigitte	UDAP 76
LELIEVRE	Martin	ARS Normandie
LENGRAND	Carole	dreal normandie
LERICOLAIS	Hervé	DDTM 76
LEROY	Clément	DDTM27
LUCAS	Nathalie	ARS Normandie
MAGLOIRE	Maud	Agglomération Dieppe-Maritime
MANCEL	Fabien	EPFN
MARIE	Margaux	Département du Calvados
MARY-GAUTIER	Anastasia	Ville de Fleury-sur-Orne
MENUET	Léa	CEREMA
MONNIER	Eric	ARS Normandie
MONROUX	Florence	Préfecture de Région
MOUTET	Elsa	Cerema
MULLER	Bénédicte	DDTM76

PALFRAY	Christelle	Le Havre Seine Métropole
PERSIL	Yves-Marie	DDTM76
PIARD	Philippe	EPCI Val Es Dunes
PIGEON	Pauline	Fondation de l'Ecologie Politique Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
PITEL	Anaïs	
PLAISANT POIGNANT	Geneviève Fabrice	DREAL normandie / Accueil Caux Seine aggro
POLLEAU	Solène	CC Granville Terre et Mer
PORTOIS	Florence	Département du Calvados
POTIER	Sylvain	Bayeux Intercom
PRIOUL	Morgane	DDTM14
PRUNEAUD	Emmanuelle	Département du Calvados
REMY	Hervé	Pnr des Boucles de la Seine Normande
RESSE	Emeline	CC Terroir de Caux
RICHARD	Florence	Préfecture de région
ROSSIGNOL	Emma	EPF NORMANDIE
SAILLARD	Sandrine	ARS Normandie
SAILLY LE GUEN	Gaëlle	Association Française d'Etude des Sols
SEAN SIDIBE	Emeline Mahamadou Tidiane	DDT 61 Region normandie
SOUDAIS	Valérie	DREAL normandie / Accueil
TAUDIERE TESSIER	Elisabeth Laurent	Territoires pionniers DDTM76
THERON	Lucille	AURH
THUILLIER	Amandine	CC Terroir de Caux
THUVIGNON	Laurent	Inter Co Sud eure
TOURNAILLE	Nadine	ANBDD
TREGUIER	Mathias	DREAL normandie
UDHIN URANDO	Zaheirine Armonie	Seine Normandie Agglomération Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime
VAN DER LINDE	Marine	Agence régionale de Santé (ARS) Normandie
VANHÉE	Roxane	DDTM14

VAUTIER	Sabine	DDTM76
VERNET MORIN	Camille	Caux Seine agglo
VINCENT	Edouard	HAROPA PORT
WOLF	Stéphane	Ter' Bessin
ZAOUI	David	Région Normandie
TERLEZ	Hélène	Région Normandie
PHILIPPOT	Méline	DDT61
LALEUW	Olivier	Région Normandie
PIVARD	Sandrine	DREAL

Contacts :

- veronique.ferretti@developpement-durable.gouv.fr
- badd.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90